

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Edition – Décembre 2020

Vœux du président

A quelle drôle d'année nous tournons la page ! S'en souhaiter une meilleure pour 2021 est de mise et tout indique que notre vœu sera exaucé compte tenu des nouvelles encourageantes que nous avons sur la vaccination.

Nous terminons 2020 et abordons la période des Fêtes en funambule sans trop savoir jusqu'où nous confiner, jusqu'où socialiser avec nos proches en cette période de réjouissances. Sur cette corde raide, nous avançons chacun et chacune intuitivement, tentant de garder le juste milieu pour assurer notre sécurité et notre santé tout comme celles des autres.

Rarement l'impact collectif de nos choix et de nos gestes n'aura été aussi lourd à porter.

Votre Coop Santé a certes elle aussi été bousculée dans la stabilité requise pour répondre efficacement aux demandes de services. Comme pour beaucoup d'organisations, le contexte a mis un frein à nos élans de développement si bien amorcés en 2020. Mais, grâce à votre engagement et à votre compréhension, nos bases sont solides et nous envisageons la prochaine année avec optimisme.

Confiance, sérénité et patience sont les trois ingrédients que je vous souhaite à tous pour ce dernier bout de trajet dans le monde de la pandémie.

De la part de toute l'équipe de la Coop Santé et du conseil d'administration, que nos meilleurs vœux d'équilibre vous accompagnent en cette période où la santé est, plus que jamais, au centre de notre quotidien.

Georges Boissé

Président

Horaire de la Coop Santé durant la période des Fêtes de fin d'année

21 au 23 décembre : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

24 décembre : Fermé

25 décembre : Fermé

28 au 30 décembre : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

31 décembre : Fermé

1^e janvier : Fermé

4 janvier : de 8 h à midi et de 13 h à 16 h

Il est à noter que des médecins et infirmières seront présents au cours de ces deux semaines. De plus, les membres de la Coop Santé peuvent avoir accès au service de « sans rendez-vous » de la clinique du GMF du Lac. Pour obtenir un rendez-vous, il suffira de téléphoner au (819) 843-3353, de faire le 2, puis le 5 si vous avez un dossier médical à la Coop et que les rendez-vous sont complets.

Une campagne de vaccination saisonnière réussie

La Clinique annuelle de vaccination saisonnière, offerte en exclusivité aux membres de la Coop, s'est terminée le 2 décembre. Débutée au début du mois de novembre, la clinique aura permis d'administrer près de 450 vaccins anti grippaux, en respectant les normes édictées par la Santé publique. Deux journées de vaccination ont été ajoutées afin de permettre une réponse adaptée à l'importante demande de cette année. La Coopérative Villa d'Argent a pu à nouveau bénéficier de la visite d'une infirmière de la Coop afin d'administrer des vaccins anti grippaux aux résidents qui en ont fait la demande.

Rappel des mesures sanitaires en cette période de l'année propice à la transmission de virus saisonniers et de la COVID-19

Nous ne saurons être trop prudents dans les prochaines semaines pour éviter non seulement de transmettre ou d'être contaminés par les virus saisonniers et la COVID-19 mais aussi de causer, par des comportements inconséquents, des problèmes de santé à des personnes qui nous sont chères.

Voici un rappel des mesures de protection à respecter :

- Rester à la maison, surtout si vous avez des problèmes de santé, des symptômes d'allure grippale ou avez été en contact avec une personne ayant la COVID-19;
- Éviter les rassemblements;
- S'il est permis de souligner Noël en famille, appliquer rigoureusement les directives de la Santé publique;

- Évitez les buffets et de partager des plats et des ustensiles;
- Respecter une période d'isolement 7 jours avant et après ces rencontres;
- Conservez une distance de deux mètres et porter un masque si ce n'est pas possible;
- Veuillez à vous laver les mains fréquemment;
- Éternuez et tousser dans votre coude;
- Assurez-vous d'aérer fréquemment la maison, au moins dix minutes à chaque fois.

En adoptant ces mesures individuelles et collectives, vous éviterez la contamination, contribuerez à réduire les débordements dans les hôpitaux et protégerez vos proches et le personnel de la santé d'être davantage exposés aux virus.

*À la veille des Fêtes de fin d'année,
l'équipe de la Coop Santé Eastman et les environs
vous offre ses meilleurs vœux de santé,
de paix et de renouveau !*



Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclaté qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 137 \$ toutes taxes incluses est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4**

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

